



## **COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE**

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **SEANCE DU 27 AVRIL 2023**

##### **Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 8  
Pouvoirs : 3  
Absents excusés : 4  
Absents : 3  
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-SEPT AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 21 AVRIL 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD,

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Gaëlle BLANCHARD (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC.

**ABSENTS** : Marie-Noëlle LAVERTON, Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

**OBJET : TRAVAUX D'AIDE-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL SAVOIE MONT BLANC (CSMB) DEL2023-51**

##### **Rapporteur : Michel BOUVARD**

Monsieur le Maire connaît au Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent de réaliser sur les zones sinistrées de la forêt communale désignées ci-dessous des travaux de réhabilitation de ces espaces forestiers sinistrés :

- Forêt communale de :
- Canton : **le Gargousson**
- Parcelle : **51 et 52**
- Surface ou linéaire à travailler : **1.5 hectare**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal :

- le nouveau dispositif de financement du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) en faveur de la réhabilitation des espaces forestiers sinistrés avec un objectif de sécurisation et d'adaptation au changement climatique en privilégiant des solutions fondées sur la nature
- son projet de déclinaison et de mise en œuvre sur les parcelles sinistrées de la forêt communale

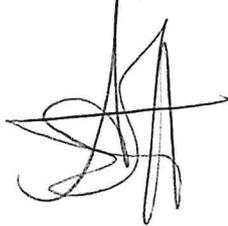
- ⇒ La somme totale de ces travaux proposés par l'ONF à la commune s'élève à ~~4 200 euros~~  
**H.T.** (travaux pré-financés par la Commune).  
⇒ Dépenses subventionnables : Le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc (CSMB) pour ces travaux est de 80 % (plafonné à 3.000 € /ha) et est donc estimé à : **3 360 euros HT**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 11</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux pré-cités
- **DE SOLLICITER** Sollicite l'aide du Conseil Savoie Mont Blanc pour les travaux de réhabilitation des zones forestières sinistrées
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

En Mairie, le 27 avril 2023  
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 27 avril 2023  
Le Maire,  
François BARBIER

